



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03432

Numéro SIREN : 753 222 967

Nom ou dénomination : EXCELYA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2012 sous le numéro de dépôt 17364

PF/QM 21/11/12

AD 313

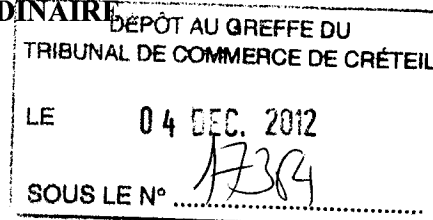
EXCELYA PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 400 €
Siège social : 13 bis rue Chaigneau - 94210 - La Varenne Saint Hilaire
753 222 967 RCS Créteil

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 21 NOVEMBRE 2012

PROCES-VERBAL



L'an deux mil douze, le vingt et un novembre à 11 heures, Les associés de la Société par Actions Simplifiée « EXCELYA PROMOTION », au capital de 2 400 € divisé en 2 400 actions de 1 € de valeur nominale, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le Président de la société.

Le cabinet Dauge et Associés, Commissaire aux comptes de la Société, a été convoqué à la présente assemblée conformément à la loi.

Sont présents :

- ⇒ MELLONE INVESTISSEMENT
Propriétaire de 1 201 actions
ZA Maison Neuve - 8 rue du Poitou (91640) Brétigny Sur Orge,
- ⇒ ADCAD INVESTISSEMENT
Propriétaire de 1 199 actions
58 bis Chemin du Chapitre (34000) Toulouse,

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise par l'article 21 des statuts à titre extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur David Dautrey, Président de la Société.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
- Modification de la durée du premier exercice social.

Monsieur le Président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise du rapport du Président, décident de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 la durée du premier exercice social, initialement fixée au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AD

DERNIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Copie certifié conforme

copie certifiée conforme

David Dautrey

Président

J. Dautrey